

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 26 mars 2024 à 20 heures 44 minutes
Salle du Conseil - Mairie

Présents :

Mme BERTONNIER Véronique, M. BOUQUET Jean-Luc, M. BOUQUET Pascal, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. DERAÏN Jean-Michel, Mme DILLENSEGER Nadine, M. GOUBIL Laurent, Mme HEBERT Dominique, Mme HEGUI Nadine, Mme JOLLY Monique, Mme POITEVIN Maryline, Mme TRAIN Éliane, M. CARPENTIER Thierry, M. COVELA Benoit, M. KURZAWA Thibaut,

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme HEGUI Nadine

Président de séance : CHATEAUGIRON Bernard

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20/02/2024

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 20/02/2024.

2 - Examen et Vote du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal, à la clôture de l'exercice.

Le Maire de VARZAY le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote, en même temps que le compte administratif.

**Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De voter le compte de gestion 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3 – Approbation du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	196 270,88
	Réalisé :	72 853,04
	Reste à réaliser :	107 316,28
Recettes	Prévu :	196 270,88
	Réalisé :	64 400,63
	Reste à réaliser :	81 144,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	525 011,01
	Réalisé :	447 324,19
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Recettes	Prévu :	525 011,10
	Réalisé :	530 722,62
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 8452,41
Fonctionnement :	83 398,43
Résultat global	74 946,02

Le Maire s'étant retiré lors du vote,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2023
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires,

4 – Affectation du Résultat 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'affectation des résultats 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | 38 112,33 |
| - Un excédent reporté de : | 45 286,10 |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **83 398,43**

- | | |
|---|------------------|
| - Un excédent d'investissement de | 8 452,41 |
| - Un déficit des restes à réaliser de : | 26 172,28 |

Soit un excédent de financement : **34 624,69**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	83 398,43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	34 624,69
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	48 773,74

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	8 452,41
---	-----------------

5 – Devis feu d'artifice 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis de l'artificier, Monsieur Alain AUGIER, (de Port-d'Envaux 17350) concernant la prestation du feu d'artifice du 12 juillet 2024.

Le coût de l'évènement s'élève à 1600.00 euros TTC pour 7 détonations.

Le Maire valide le devis de Monsieur Alain AUGIER, artificier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **De valider le devis du feu d'artifice d'un montant de 1 600,00 euros,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,**

6 – Modernisation de l'armoire de commande de l'horloge « rue du Moulin Rompu »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis EP460-1022 du Syndicat d'Électrification et d'Équipement Rural concernant la modernisation de l'armoire de commande de l'horloge rue du Moulin Rompu.

Le coût pour cette prestation s'élève à 1263,93 euros (hors TVA) avec une participation du SDEER à hauteur de 50% soit 631,97 euros et un reste à charge pour la commune de 631,96 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **De valider le devis du SDEER d'un montant de 631.96 euros,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux,**

7 – Autorisation des virements de crédits

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation du budget primitif 2024, la nomenclature M57 autorise les virements de crédits de paiement entre chapitres.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette autorisation de virement, en section de fonctionnement et en section d'investissement se fera dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendra de porter cette mention sur la délibération du Budget Primitif 2024 au niveau des informations générales « modalités du vote du budget ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'autorisation des virements de crédits,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents**

9 - Questions diverses

- Jardin du souvenir : validation par Monsieur le Maire de l'agencement du jardin du souvenir (cf. dessin).
- Avocat : Maître SAINTE MARIE PRICOT a adressé le mémoire responsif n°1 le 18/03/2024 à Monsieur le Maire ; rejet de la requête du préfet.
- Restaurant scolaire : à l'étude ; poser des filtres anti-UV sur les baies vitrées afin de baisser la température du réfectoire quand le soleil tape.
- Le Petit Gastronomes sera présent lors de la fête communale du 12 juillet 2024.
- Qui tient la buvette ? l'association Varzay Loisirs ou le Petit Gastronomes.
- Biodéchets : phase de test en cours – un point d'apport volontaire a été installé à côté des ateliers municipaux – un bac biodéchets sera disponible pour les administrés après une inscription à l'accueil de la mairie.
- Nouveau Certificat de numérotage postal : 41 route de chez Naud.

Après un tour de table, chaque conseiller a pu s'exprimer, le Maire déclare la séance levée à 22h39.

Le secrétaire de séance



Ainsi et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme
Fait à Varzay le 27 mars 2024

Le Maire,